

Formule de la compétition individuelle

Le classement initial en têtes de série sera basé sur les résultats du Championnat du monde cadet de 2018. La formule de la compétition individuelle est un tour de poules à l'issue duquel **aucun tireur n'est éliminé**, suivi d'un tableau d'élimination directe où les tireurs sont placés en fonction de leur résultat dans les poules.

Vidéo arbitrage

La vidéo arbitrage sera utilisée pour tous les matches des compétitions individuelles et par équipes, y compris les poules des compétitions individuelles. Dans les poules, chaque tireur aura droit à une possibilité de contestation par match de la décision de l'arbitre. Si la décision de l'arbitre est changée, le tireur conserve sa possibilité de contestation. Il n'y aura pas de documentation des décisions prises par l'arbitre et par l'arbitre vidéo pendant les poules.

Formule pour la compétition par équipes mixtes

Le classement des équipes est calculé en ajoutant les places obtenues par les six membres de l'équipe dans les épreuves individuelles. La compétition se déroule en élimination directe intégrale.

Processus de sélection pour la compétition par équipes mixtes

9 équipes participent à la compétition par équipes. La première équipe de chaque zone continentale est composée des tireurs ayant obtenu le meilleur résultat à chaque arme. En ce qui concerne les zones continentales qui ont plusieurs équipes, la deuxième équipe est composée des tireurs ayant obtenu le deuxième meilleur résultat à chaque arme, et ainsi de suite.

Les membres définitifs de chaque équipe au fleuret féminin, au sabre masculin, à l'épée féminine et à l'épée masculine sont annoncés à 16 h 00 la veille de la compétition par équipes. Les membres définitifs de chaque équipe au fleuret masculin et au sabre féminin sont annoncés immédiatement après les épreuves individuelles à ces armes.

Ordre des relais pour la compétition par équipes mixtes

Lors des compétitions par équipes mixtes, les relais hommes et femmes à la même arme s'enchaînent. L'ordre des relais pour les rencontres d'une équipe mixte ne sera établi qu'une seule fois, le jour avant le début des compétitions par équipes mixtes, en présence des responsables de la délégation des fédérations nationales concernées. Le tirage au sort décidera du genre (homme/femme) des tireurs pour le premier relais et sera fixe pour les relais suivants. L'ordre des armes sera le suivant : sabre, fleuret et épée.

Blessure pour la compétition par équipes mixtes

a) Retrait causé par une blessure dûment reconnue par le délégué de la Commission médicale de la FIE avant 12 h 00 la veille de la compétition

En cas de retrait d'un des membres de l'équipe à cause d'une blessure dûment reconnue par le délégué de la FIE au plus tard à 12 h 00 la veille de la compétition par équipes, un ou une remplaçant(e) est choisi(e), si possible, parmi le groupe des tireurs qui ont participé à la compétition individuelle, mais qui n'étaient pas admissibles à la première sélection des équipes. Le ou la remplaçant(e) doit de préférence tirer à la même arme, mais il ou elle doit être du même genre et appartenir à la même zone continentale que le tireur ou la tireuse qui est retiré(e).

Si la zone continentale a plusieurs équipes en compétition, et que le tireur ou la tireuse blessé(e) appartient à une équipe mieux classée qu'une autre équipe de la même zone continentale, les tireurs équivalents des équipes moins bien classées seront promus aux équipes mieux classées. Le ou la remplaçant(e) fera alors partie de l'équipe la moins bien classée.

Le nom du ou de la remplaçant(e) doit être annoncé par le Directoire technique avant 16 h 00 la veille de la compétition. Si on ne peut pas trouver de remplaçant, l'équipe dans laquelle il ou elle aurait tiré peut continuer la compétition. Cependant, le résultat du relais auquel le ou la remplaçant(e) aurait participé est que son équipe marquera zéro touche et que l'équipe adverse marquera le nombre maximal de touches possible.

b) *Retrait causé par une blessure se produisant après 12 h 00 la veille de la compétition*

En cas de retrait d'un ou d'une des membres de l'équipe à cause d'une blessure survenue après 12 h 00 la veille de la compétition par équipes, l'équipe en question n'a aucune possibilité de faire appel à un ou une remplaçant(e). L'équipe dans laquelle il ou elle aurait tiré peut continuer la compétition, mais le résultat du relais auquel le ou la remplaçant(e) aurait participé est que le tireur remplacé marquera zéro touche et que le tireur adverse marquera le nombre maximal de touches possible.

c) *Retrait d'un(e) concurrent(e) devant prendre le dernier relais*

À la suite du tirage au sort organisé le jour avant les épreuves par équipes, nous connaissons le genre de l'athlète qui prendra part au dernier relais de chaque match. L'équipe qui participe à la compétition peut désigner un athlète supplémentaire pour tirer lors du dernier relais de chaque match. Le remplacement ne peut être effectué qu'après le début du dernier relais et uniquement pour des raisons médicales, confirmées par le membre de la Commission médicale de la FIE. Lors du dernier relais, aucun remplacement par le tireur/la tireuse initial(e) ne sera autorisé.

Entraîneurs pour la compétition par équipes mixtes

Pour chaque équipe, l'entraîneur(e) en chef et un(e) entraîneur(e) adjoint(e) devraient être choisis par une décision commune des délégations. L'entraîneur(e) en chef et l'entraîneur(e) adjoint(e) ont le droit de rester avec leur équipe sur le banc de l'équipe. En ce qui concerne les entraîneurs personnels des membres de l'équipe, on leur fournira des sièges spéciaux dans les tribunes des spectateurs, le plus près possible de la zone de compétition. Les noms de l'entraîneur(e) en chef, de l'entraîneur(e) adjoint(e) et des entraîneurs personnels des membres de chaque équipe doivent être communiqués au Directoire technique au plus tard à 12 h 00 la veille de la compétition.